

PAYSAGES DU MELLOIS EN POITOU

Comprendre leurs
évolutions et identifier
les enjeux

TOME 2
DIAGNOSTIC - ENJEUX

Plan de paysage
du Mellois en Poitou

DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

03 Comprendre l'évolution et les enjeux des paysages du Mellois en Poitou

DYNAMIQUE N°1

6 UNE DÉVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : PERTE D'ATTRACTIVITÉ DES CENTRALITÉS SE DÉTOURNANT PEU À PEU D'ELLES-MÊMES

7 Des espaces vides à l'aspect minéral et une place prépondérante de la voiture dans le paysage urbain

8 Des maisons fermées en centre-bourg

9 Enjeu et premières intuitions

DYNAMIQUE N°2

10 UN DÉVELOPPEMENT URBAIN STANDARDISÉ : PRIMAUTÉ DE L'ASPECT FONCTIONNEL AU DÉTRIMENT DES LOGIQUES LOCALES

11 Une urbanisation récente souvent sans saveur, qui ignore les sites bâtis d'origines, le relief et les relations avec l'espace agricole

12 Des infrastructures et bâtiments d'activités qui peinent à s'inscrire dans le paysage

13 Enjeu et premières intuitions

DYNAMIQUE N°3

14 UN APPAUVRISSEMENT DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS : DISPARITION DES CONTRASTES PAR L'INTENSIFICATION D'UN CÔTÉ ET L'ABANDON DE L'AUTRE

15 L'agrandissement des parcelles, l'homogénéisation des cultures et la disparition des motifs paysagers (haies, arbres isolés, chemins blancs, etc.)

17 La nécessité de protéger la trame boisée, notamment au niveau de l'ancienne sylve d'Argenson

18 La fermeture et les menaces sur les paysages de l'eau

19 Enjeu et premières intuitions

DYNAMIQUE N°4

20 UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE EN ÉVOLUTION : LA PLACE DE PLUS EN PLUS PRÉPONDÉRANTE DU PAYSAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISTIQUE

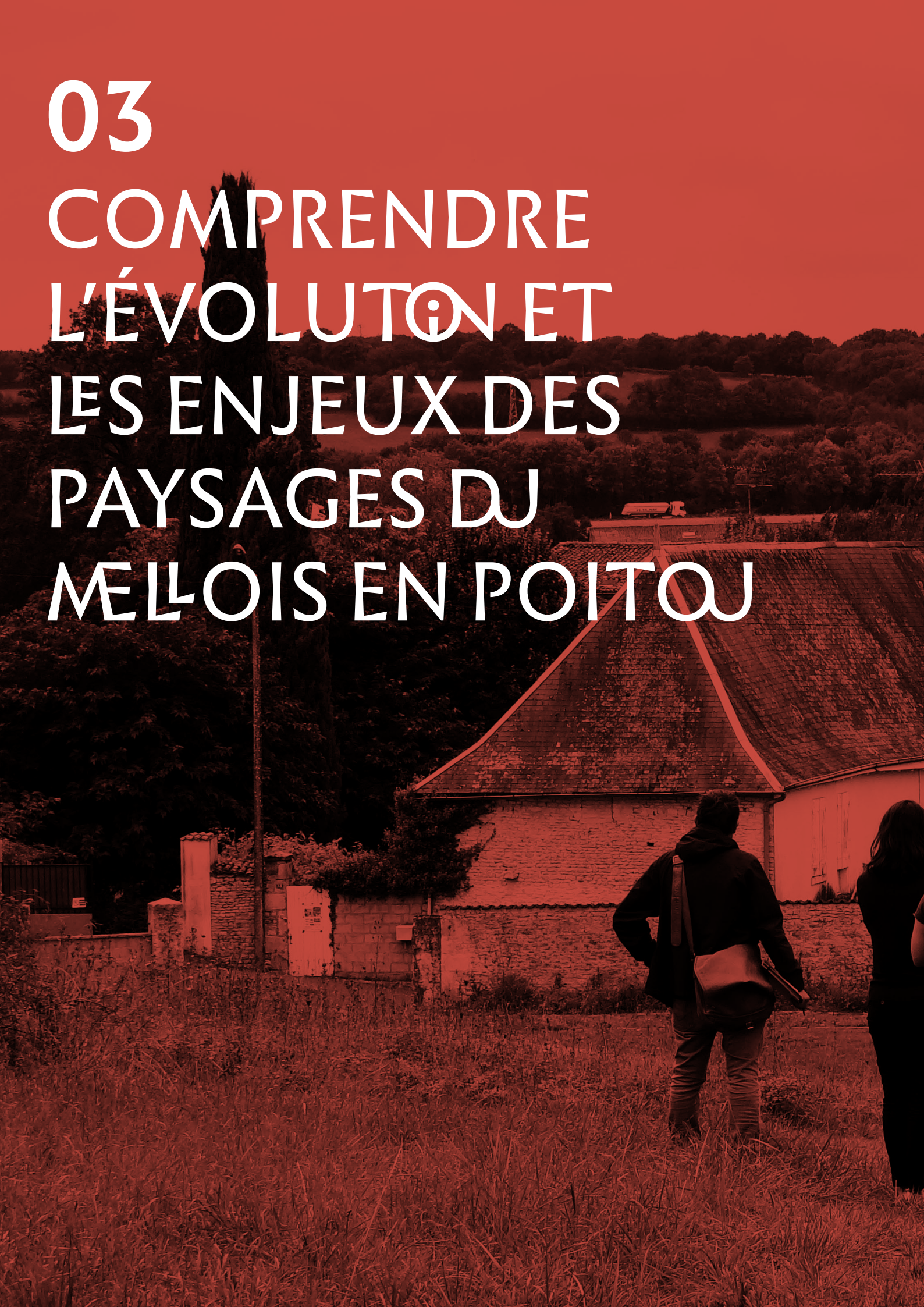
21 Une prise de conscience de la nécessité du paysage, mais peu de moyens pour la manifester

22 Une quête d'identité et une découverte expérientielle encore insuffisamment définie

23 Enjeu et premières intuitions

03

COMPRENDRE
L'ÉVOLUTION ET
LES ENJEUX DES
PAYSAGES DU
MELLOIS EN POITOU





DYNAMIQUE N°1

UNE DÉVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : PERTE D'ATTRACTIVITÉ DES CENTRALITÉS SE DÉTOURNANT PEU À PEU D'ELLES-MÊMES



Étendue minérale du Champs de Foire à Brioux-sur-Boutonne essentiellement dédiée aux automobiles en dehors des temps de marché.

DES ESPACES VIDES À L'ASPECT MINÉRAL ET UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE DE LA VOITURE DANS LE PAYSAGE URBAIN

La question de l'usage des places en cœur de bourg a été évoquée à plusieurs moments de la concertation et notamment lors de l'atelier sur les évolutions des paysages urbains, culturels et économiques du 11 décembre 2020 : **“Un des enjeux pour l'ensemble des bourgs du Mellois en Poitou est de questionner et façonner le devenir de ces espaces emblématiques”**. Par le passé, ils étaient des lieux de rassemblement dont la fréquentation était rythmée par les usages de la vie rurale (l'église, le puits, le maréchal-ferrant et dans les bourgs plus importants le champ de foire). Plus tard, ils sont restés des lieux de passage vivants et accueillent de nombreux commerces, services (hôtels, bars, restaurants, poste) et manifestations publiques.

Aujourd'hui, ces espaces sont devenus vides et dépeuplés, leurs activités ayant complètement disparues, les commerces s'étant délocalisés en périphérie. Ils n'ac-

cueillent généralement plus qu'une fonction d'habitat et sont la plupart du temps transformés en voie de circulation et en zone de stationnement entièrement minéralisée. Dans bien des cas, les arbres d'ornement qui accompagnaient ces places ont été supprimés. Au cours des 10 dernières années, en raison des obligations réglementaires de mise en accessibilité pour le handicap, certains commerces de centre-bourg (Lezay, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle notamment) se sont délocalisés dans des cases commerciales de périphérie. De nombreux locataires n'ont pas eu les moyens d'assumer ces travaux de mise en accessibilité quand leurs propriétaires ont refusé de les prendre à leur charge. Il en résulte des locaux commerciaux de bourg vacants, difficiles à relouer, parfois transformés en habitations. La problématique est que les fonctions et les dynamiques qui les animent aujourd'hui n'intègrent pas forcément une transition adaptée à la vie sociale et à un cadre de vie de qualité : **“Il y a 20 ans, le bourg était beaucoup plus actif, il y avait des commerces”**. D'un côté, l'objectif est de faciliter la



pérennité et le réinvestissement de l'activité commerciale, artisanale et de service de ces espaces publics. De l'autre, il s'agit également d'associer la redynamisation des centres à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine, à la gestion des espaces de loisirs et les lieux de vie pour une bonne intégration dans le paysage urbain et une meilleure appropriation par les habitants.

On note également une tendance au fleurissement des espaces publics qui banalise et dissimule les singularités patrimoniales des bourgs. De plus, compte tenu des essences peu adaptées, souvent gourmandes en eau ou impliquant un renouvellement annuel, une transition des pratiques serait la bienvenue pour en limiter l'impact environnemental.

Plus globalement, la prédominance des déplacements en voiture individuelle se fait également ressentir à travers le caractère routier et étroit des rues principales des bourgs. **“Le paradoxe, c'est que nous sommes dans un territoire très rural, et pourtant, c'est extrêmement minéral dans les bourgs”**. Entre la chaussée très large (un travail est quand même mené sur plusieurs bourgs pour passer les rues en sens unique) et les bandes de stationnements latérales, la rue devient exclusivement dédiée à la voiture. Ici, le problème est qu'il reste peu de place pour les circulations douces (trottoir résiduel pour les piétons, absence de pistes cyclables) et le végétal. **Quels liens entre le linéaire de façades et l'espace public qu'il y a en face ? des trottoirs, des squares, ... ?** Ce caractère très minéral contribue fortement à l'amplification des îlots de chaleur. Ce phénomène impose de se questionner sur la nature des revêtements des sols et sur la place du végétal dans les bourgs pour rendre les espaces publics accueillants et conviviaux pour les habitants.

Toujours sur une dynamique liée à la voiture, on constate de plus en plus la mise en place de voies de contournement des bourgs (RD948 à Aigondigné, Celles-sur-Belle, Melle, Sauzé-Vaussais). Ces nouveaux axes routiers doivent être aménagés en intégrant, dès l'origine du projet, le devenir des bourgs concernés. En l'absence d'anticipation, ces contournements ont pu avoir des effets délétères sur le commerce ou le tourisme, alors qu'ils étaient justifiés d'un point de vue de la sécurité et de la fluidité du trafic. De même, on constate que ces « rocades » peuvent constituer une barrière infranchissable pour les voies douces : **« à Celles-sur Belle, le contournement du bourg crée une discontinuité de la V93, qui est préjudiciable à la qualité de l'itinéraire cyclable »**.

Lors de la balade urbaine du 22 septembre 2020 avec l'équipe municipale à Melle, le constat des participants semble clair et partagé : **“Mettre autant d'argent dans le prolongement du contournement sud-est de la ville n'est pas la meilleure option, il faudrait également requalifier la RD950 et ses abords, et notamment mettre en valeur la silhouette de Melle depuis cet axe pour attirer les gens”**. Ici, il est important de prendre en considération que les rues ne représentent pas seulement une voie de desserte pour les véhicules, mais bien des axes de découverte et de mise en scène qui pénètrent jusqu'au cœur du bourg. Leur valorisation est une opportunité pour révéler cette scénographie dans toute sa diversité.

DES MAISONS FERMÉES EN CENTRE-BOURG

Le corollaire d'une croissance urbaine en périphérie des villes et villages est dans bien des cas la déprise du centre-bourg. Le modèle de la maison individuelle a en quelque sorte “déclassé” ceux de la maison mitoyenne ou de l'appartement. Dès lors,

ces habitations ont souffert d'un manque d'entretien qui progressivement a provoqué un vieillissement du parc immobilier et une vacance des logements. Bien que cette vacance soit en retrait dans les principaux bourgs (9%, source : SCOT), elle persiste sur certains secteurs (notamment au nord et au Sud-Est du territoire) et dans les hameaux plus isolés. Cela contribue à disqualifier le paysage villageois alors que ces bâtisses font partie d'un patrimoine marqueur de l'identité locale (forme traditionnelle du bâti, utilisation de savoir-faire et matériaux locaux), et il en va de même pour la vacance des locaux commerciaux.

La raison avancée de cet abandon est que ces habitations ne correspondent plus aux attentes et besoins des nouveaux habitants (stationnement, espaces extérieurs, faible consommation énergétique, etc.). Ce phénomène doit interroger sur les liens à tisser pour innover un territoire habité et bien vivant. Quand le cœur se vide, se dévitalise, la vie se perd et l'identité se dissout. Une action décidée à la source de ce phé-

nomène permettrait de retrouver ce fondement.

Par ailleurs, les nouvelles règles en matière d'urbanisme vont considérablement freiner les extensions urbaines futures (Objectif Zéro Artificialisation Nette), obligeant les acquéreurs à s'intéresser au bâti vacant. Cela induira des projets de réhabilitation, ainsi que des démolitions/reconstructions qui devront s'insérer qualitativement dans le tissu urbain existant. Toutefois, le coût élevé de ces opérations questionne d'ores et déjà sur l'accessibilité financière de ces logements et sur la mobilisation de fonds publics pour soutenir ces investissements dans les bourgs.

Enfin, il est impératif de relier les réflexions actuelles sur la qualité paysagère, les formes urbaines traditionnelles et la vivabilité des bourgs, aux évolutions sociétales en cours : développement du télétravail, raréfaction prochaine des énergies fossiles, vieillissement de la population, diversification des mobilités, recherche de la proximité d'espaces de nature suite aux confinements...

Enjeu :

Des bourgs et des espaces publics vivants et conviviaux

PREMIÈRES INTUITIONS :

- ▲ **L'adaptation des espaces publics (places, rues, etc.) à de nouveaux usages pour retrouver des espaces vivants en centre-bourg ;**
- ▲ **L'aménagement et la gestion des espaces publics en favorisant le retour de la nature en ville dans un contexte de changement climatique ;**
- ▲ **L'apaisement du fonctionnement des circulations dans les centres-bourgs pour une cohabitation pacifique entre les différents usagers ;**
- ▲ **La promotion de la densité du bâti et de la mixité des usages (habitat, commerces, services, etc.) dans les bourgs et villages ;**
- ▲ **L'intégration harmonieuse des nouveaux équipements et des rénovations dans les centres historiques, notamment dans les périmètres réglementés (Monuments Historiques, Site Patrimoniaux Remarquables, etc.).**

DYNAMIQUE N°2

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN STANDARDISÉ : PRIMAUTÉ DE L'ASPECT FONCTIONNEL AU DÉTRIMENT DES LOGIQUES LOCALES



Les extensions urbaines récentes comme ce lotissement de Sauzé-Vaussais peinent à s'inscrire dans la continuité du bourg, sa géographie et son vocabulaire architectural.

UNE URBANISATION RÉCENTE SOUVENT SANS SAVEUR, QUI IGNORE LES SITES BÂTIS D'ORIGINES, LE RELIEF ET LES RELATIONS AVEC L'ESPACE AGRICOLE

L'apparition de zones d'activités liées à la proximité des principaux axes routiers est un phénomène récurrent en France et auquel le territoire du Mellois n'échappe pas. L'aspect peu qualitatif de ces espaces par l'accumulation d'enseignes publicitaires et autres éléments de signalisation le long des routes contribuent à banaliser les entrées de bourgs. Leur situation de vitrine a pour effet d'en dévaloriser l'image de la commune qui les accueille en appauvrissant la silhouette villageoise (exemple de la silhouette de l'abbaye de Celles depuis l'avenue de Niort) ou la relation avec l'espace agricole.

Les relations entre le construit et le non construit sont souvent brutales et sans transition. Également, ces emprises, exclusivement aménagées pour la voiture, provoquent des ruptures difficilement franchissables, notamment pour les piétons, les espaces réservés

étant très étroits, voire inexistants (cas des cycles), et les parcours compliqués à travers les nombreux giratoires. Il en va de même pour les nouveaux quartiers d'habitation (type lotissement). Dictée par des logiques d'opportunités foncières et non par un projet d'ensemble qui s'intègre au tissu villageois, l'implantation de ces nouvelles constructions s'organise sans lien les unes avec les autres, formant des quartiers en impasse, à l'écart de toute situation bâtie existante. Elles sont accessibles en voiture mais fréquemment dépourvues de connexions douces avec les centres bourgs. **“Le développement et la transformation des bourgs sont fortement influencés par la voiture. Cela provoque des transformations stéréotypées qui ne s'intègrent pas forcément dans leur contexte.”**

Ces opérations (lotissements et zones d'activités) produisent une architecture systématique et standardisée qui n'évoque pas le charme de l'architecture locale et s'affranchissent considérablement des principes constructifs, savoirs-faire et matériaux locaux : utilisa-



tion du béton et non de la pierre calcaire, prolifération des clôtures “grillage” ou haies monospécifiques de conifères en lieu et place de mur en pierre sèche ou de haies diversifiées composées d’essences locales, charpentes de toiture en résineux préféré au châtaignier local... De plus, elles participent à une forme de mitage progressif et/ou d’urbanisation linéaire qui déstructure le paysage bâti et son équilibre en s’affranchissant de la géographie et des caractéristiques environnementales du site dans lequel elles s’implantent. Dans ce dernier cas, c’est alors bien moins la qualité architecturale que la relation entre l’espace privé et l’espace public qui pose un problème de paysage et de biodiversité.

Dans le cas particulier du Mellois-en-Poitou, le SCoT fait état d’une **“réserve foncière disproportionnée”** pour l’implantation de zones d’activités économiques, avec environ 215 hectares disponibles, mais encore non viabilisés. Si cette réserve paraît excessive compte tenu de la difficulté du territoire à attirer de nouvelles entreprises, il n’en reste pas moins que ces surfaces de foncier maîtrisées par les collectivités représentent un fort potentiel pour le développement d’un projet alternatif, associant des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en lien avec le territoire et ses paysages : **“une partie de ces réserves foncières pourra être reclassée dans les documents d’urbanismes (passer de U ou AU à A ou N), car étant par définition vierge de tout aménagement, ces terrains pourront facilement changer d’affectation.”** (Extrait du rapport de présentation/Tome 1 Diagnostic du SCoT de la communauté de communes du Mellois en Poitou, arrêté le 8 juillet 2019). Il pourrait s’agir par exemple d’une réflexion et de projets sur la TVB et le paysage : baux agro-environnementaux, re-création de corridors écologiques dans les espaces fragmentés, protection en matière d’urbanisme ou encore préverdissement d’espaces en amont des éventuels aménagements.

De manière générale, que ce soit pour les nouveaux quartiers d’habitations comme pour les espaces d’activités économiques, il est pourtant possible d’envisager des constructions plus contextualisées, qui mettent en scène les paysages agricoles et naturels comme le prolongement des paysages bâtis : **«Grâce à la nature et aux paysages, on peut inciter les gens à prendre leurs pieds ou leur vélo pour rejoindre le centre-bourg»**. Comme cela a été évoqué lors de la concertation sur les évolutions

des paysages urbains, culturels et économiques du 11 décembre 2021, ce principe doit pouvoir être flexible, s’adapter au cas par cas et non pas être réglementé par des “normes” excessivement strictes. On gagnerait à se baser sur une méthodologie et des objectifs de projets adaptés au site : prise en compte du patrimoine naturel existant, des co-visibilités, des matériaux locaux, des itinéraires de découverte, des interconnexions entre quartiers résidentiels, zone d’activités et centre-ville. À l’image du travail du marin, qui s’est fixé un cap, tient la barre, mais adapte sa route aux vents du moment. La rigueur n’est pas la rigidité, la souplesse n’est pas l’errance : **“Il faut moins de réglementation stricte et uniforme, mais des choses plus détaillées et adaptées à chaque partie du territoire, sur des choses qui valent la peine de faire des exceptions aux règlements»**.

DES INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS D’ACTIVITÉS QUI PEINENT À S’INSCRIRE DANS LE PAYSAGE

Plus ou moins en périphérie des sites bâtis, on constate l’émergence d’infrastructures qui témoignent de la transformation du territoire : les emprises industrielles grandissent, les bâtiments agricoles changent d’échelle pour s’adapter aux usages (mécanisation) et aux normes. Concernant ces bâtiments d’activités, leur présence n’est pas un problème si tant est que leur emplacement, leurs formes, leurs couleurs ou leurs abords restent soignés - ce qui n’est pas souvent le cas - et ne portent pas atteinte à la qualité des paysages ruraux.

Territoire vaste et peu urbanisé, le Mellois en Poitou est également la cible d’un développement exponentiel des énergies renouvelables. Les éoliennes sont déjà bien installées ou visibles sur la plupart des communes du territoire, plusieurs projets d’implantation sont à l’étude auxquels s’ajoutent des parcs photovoltaïques et la méthanisation. Ces éléments ponctuels ne tiennent pas compte de la sensibilité des paysages, soit au regard de leurs dimensions (infrastructures hors d’échelle), soit au regard de leur emplacement (sur le coteau d’un petit vallon, face à une silhouette villageoise, obstruant une vue sur un édifice remarquable). De plus, leur développement rapide et l’absence de concertation sur le sujet (quelques réunions publiques au moment de l’étude d’impact, les élus qui s’opposent aux projets

d'implantation ne sont pas entendus, etc.) amènent un sentiment de saturation qui se fait ressentir chez les habitants et les acteurs locaux : **“Le Mellois ne doit pas être une variable d'ajustement au réchauffement climatique pour les autres territoires”**. Si le territoire semble avoir repris les choses en main pour maîtriser les nouvelles implantations d'éoliennes (cf. l'écriture concertée du guide de l'éolien en 2021), la question se pose dorénavant à l'identique pour la maîtrise des projets d'implantation de panneaux photovoltaïques de grande ampleur (au sol et sur de grands espaces agricoles ou non). Dans tous les cas, le territoire dispose aujourd'hui de nombreux parcs éoliens en activité ainsi que d'installations photovoltaïques très visibles, pour lesquels un travail d'acceptation par la population et d'amélioration de l'insertion paysagère mériterait d'être entrepris.

Enjeu :

Le développement et la réhabilitation dans le respect des caractéristiques locales

PREMIÈRES INTUITIONS :

- ▲ La réintroduction des codes architecturaux locaux et des formes urbaines traditionnelles dans les nouvelles opérations de construction (quartiers d'habitation, zones économiques et commerciales en entrée de bourg) ;
- ▲ La prise en compte de l'environnement du site, qu'il soit naturel, agricole ou urbain, dans chaque opération de construction ;
- ▲ La requalification des entrées de ville dégradées par des zones d'activités ;
- ▲ Le développement de connexions entre les différents secteurs urbanisés, notamment par la mise en place d'une armature paysagère et d'un réseau de mobilités douces, pour éviter un phénomène de quartiers successifs en “pièces juxtaposées” ;
- ▲ Le respect de l'échelle villageoise des sites bâtis en favorisant une organisation multipolaire avec un maillage de “bourgs-relais” sur le territoire ;
- ▲ L'intégration des bâtiments d'activités agricoles et industrielles dans le contexte rural ;
- ▲ La mise en place d'une transition énergétique choisie et non subie, en définissant une feuille de route pour le développement et la diversification des systèmes de production, adaptés aux spécificités du territoire.

DYNAMIQUE N°3

UN APPAUVRISSEMENT DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS : DISPARITION DES CONTRASTES PAR L'INTENSIFICATION D'UN CÔTÉ ET L'ABANDON DE L'AUTRE



L'émergence de constructions énergétiques et agricoles imposantes à l'image des ombrières photovoltaïques de Rom en haut de coteau interroge sur les conditions d'une cohabitation harmonieuse dans les paysages du Mellois en Poitou.

**L'AGRANDISSEMENT DES PARCELLES,
L'HOMOGENÉISATION DES CULTURES
ET LA DISPARITION DES MOTIFS
PAYSAGERS (HAIES, ARBRES ISOLÉS,
CHEMINS BLANCS, ETC.)**

Sur les plaines de Niort et de Lezay, les paysages agricoles deviennent hors d'échelle et la perte de repères uniformise ces paysages, en nie l'originalité. Car si ces plateaux étaient depuis longtemps déjà dévolus aux céréales, le paysage était cependant beaucoup plus animé : le parcellaire très étroit et les nombreux arbres donnaient des nuances et des rythmes aujourd'hui disparus. Avec le remembrement entamé dans les années 1960, la taille des exploitations agricoles a considérablement augmenté et les pratiques culturelles se sont homogénéisées. Cette concentration a donc conduit à l'agrandissement des bâtiments d'exploitation d'un côté et à l'aban-

don de ceux devenus obsolètes de l'autre.

Avec la diminution de l'élevage, les nombreuses laiteries implantées sur le territoire, acteurs économiques importants il y a quelques décennies, sont aujourd'hui des friches industrielles qui marquent le paysage aux abords des villages. Une attention particulière doit être portée sur les nouveaux usages de ces sites caractéristiques du patrimoine architectural rural pour ne pas laisser une image dévitalisée des paysages agricoles, notamment en proximité des bourgs. On notera l'exemple positif de la laiterie désaffectée de la Mothe-Saint-Héray, qui a cessé de fonctionner en 2014, et qui a été rachetée par un propriétaire privé dans le but d'initier un projet de réhabilitation en musée dédié à l'histoire de la laiterie et à la création d'un centre d'animation d'activités sportives et de loisirs.



Source :
CCMP, Direction Aménagement

Conjointement à cette dynamique, le secteur agricole peut parfois faire l'objet d'une menace de spéculation foncière. Il s'est déjà vu, dans certains cas précis, des exploitants proches de la retraite vendre leurs terres à des entreprises agricoles (sociétés) ayant un fonctionnement centralisé. Les bâtiments agricoles perdent ainsi leurs usages et tombent dans l'abandon, leur envergure rendant difficile leur reprise par de nouveaux agriculteurs souhaitant s'installer. Par ailleurs, la logique de capitalisation des terres agricoles contribue elle aussi à l'agrandissement du parcellaire et contraint les processus de préemption, limitant progressivement le nombre de cultivateurs sur le territoire. Ici, l'enjeu soulevé lors de l'atelier sur les évolutions des paysages naturels et cultivés du Mellois en Poitou consiste bien à allier productions diversifiées (**"Il faut inciter au développement de nouvelles filières sur le territoire : le châtaignier n'est pas valorisé à sa juste valeur et représente pourtant un atout. De manière générale, la palette végétale locale est un atout touristique"**), maintien des exploitants qui habitent le territoire (**"Se pose la question de la reprise des exploitations agricoles, de l'arrivée de nouvelles générations d'agriculteurs et de l'émergence d'un rapport différent au territoire"**) et qualité du paysage (**"Comment préserver le paysage et concilier économie et paysage ?"**). Dans ce sens, la place de l'arbre et des structures végétales dans leur ensemble (haies, ripisylves...), qui participent à l'animation des paysages agricoles, se pose et mérite d'être abordée collectivement.

Les haies traditionnelles avaient pour fonction autrefois de clôturer et de fournir du bois de chauffage. Ces fonctions sont moins nécessaires aujourd'hui, mais ces haies ont toujours plusieurs rôles essentiels qui contribuent à l'équilibre des milieux et des paysages. L'ensemble des haies joue un rôle régulateur très efficace dans plusieurs

domaines. D'un point de vue agronomique, elles ont une fonction importante dans la régulation hydrique en captant les eaux de ruissellement, en favorisant leur infiltration dans le sol, en filtrant par leurs racines les produits phytosanitaires utilisés, en amenant des auxiliaires de culture, en maintenant les berges et les fossés. Elles offrent un effet de brise-vent protégeant les surfaces agricoles de l'érosion et du dessèchement, mais également, lorsqu'elles sont présentes aux abords des villages, contribuent à y réguler la température et l'hygrométrie (îlots de chaleur). Elles ont une vocation environnementale en formant des corridors écologiques pour la faune et favorisant la biodiversité (élément fort de la trame verte). Elles dessinent le contour des parcelles, apportent des jeux de textures et de volume et soulignent les reliefs. Elles jouent un rôle patrimonial et social, car elles constituent une valeur identitaire fortement liée au territoire, à laquelle sont attachés les habitants et enfin, elles ont un rôle économique avec un potentiel de valorisation des déchets de taille pour la production d'énergie renouvelable (bois-énergie), mais également un potentiel touristique (tourisme vert, randonnée, etc.) par le maintien des paysages d'une campagne soignée et accueillante dont elles accompagnent les itinéraires de découverte (petites routes et chemins).

Une perte de connaissance et de savoir-faire est souvent déplorée à leur égard. **"Avant, les haies faisaient 2-3 mètres et permettaient à la biodiversité d'exister, mais aujourd'hui, on retrouve des haies rideaux, très taillées"**. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'étude sur le linéaire de haies valorisable en filière bois énergie et cela fait défaut au territoire du Mellois en Poitou. De manière générale, les haies et l'ensemble des structures arborées (arbres isolés, bosquets, ripisylves) doivent faire l'objet d'une reconnaissance pour la valeur ajoutée qu'elles représentent et d'une

protection collective engagée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement (notamment partenariats entre les agriculteurs et les collectivités). **“Des ateliers de formation pour la taille des haies doivent être proposés aux agriculteurs et aux collectivités qui possèdent une grande part des linéaires de haies”.**

Certes, cela peut paraître simple à mettre en place. Cependant, il ne s'agit pas que d'une formation sur la taille d'entretien mais de toute une filière à organiser : recensement, connaissance, plan de gestion, formation, mise à disposition de matériel, débouché économique, etc. Il est important de souligner l'engagement déjà amorcé sur la réintroduction de linéaire de haies sur certaines communes du Mellois en Poitou (Saint-Roman-les-Melle par exemple) et notamment son accompagnement par l'intermédiaire de l'association Prom'haie qui œuvre pour la réintroduction des structures végétales hors forêt en région Poitou-Charentes... Également, l'optimisation de l'agriculture et la simplification du parcellaire agricole, notamment sur les grandes étendues des plaines, a eu pour conséquence directe la diminution, voire dans certains cas la suppression, des chemins ruraux qui se font labourer.

LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LA TRAME BOISÉE, NOTAMMENT AU NIVEAU DE L'ANCIENNE SYLVE D'ARGENSON

Entité paysagère et patrimoniale remarquable, les forêts de la marche boisée constituent également un véritable réservoir de biodiversité, représentant une part importante de la sous-trame boisée de la Trame Verte et Bleue. Elle complète ainsi les bosquets, petits bois, friches arbustives, haies et arbres isolés. Cependant, la « sylve d'Argenson » était à l'époque beaucoup plus vaste qu'elle ne l'est aujourd'hui. Même s'il en reste quelques massifs d'importance sur le territoire du Mellois-en-Poitou (forêt de Chizé, forêt d'Aulnay), force est de constater qu'elle perd progressivement de son homo-

généité et se délite petit à petit, fractionnant cet ensemble écologique majeur. Il apparaît nécessaire de venir reconnecter les massifs boisés entre eux, de recomposer des corridors qui s'appuient sur un maillage de haies, de bosquets, de lisières, de pelouses calcicoles, voir même de pratiques culturales agro-forestières, favorisant le développement d'une filière économique locale.

Les massifs forestiers sont peu nombreux sur le territoire mais ils ont un fort potentiel d'accueil des activités touristiques, sportives et de loisirs, surtout l'été grâce au micro-climat rafraîchissant de la forêt. Toutefois, à certaine période de l'année ou lors de battues, on peut constater des conflits d'usages entre chasseurs et promeneurs : **« Il pourrait être proposé de soutenir l'action de l'ONF pour favoriser l'usage partagé de l'espace forestier : remettre en état des espaces de repos, des parcours sportifs, favoriser les initiatives de parcours comme Terraventura, etc. ».** D'un autre côté, la forêt de Chizé a été lourdement endommagée par la tempête de 1999, dont les stigmates sont encore visibles aujourd'hui. Compte tenu de la pauvreté des sols et des faibles revenus que pourrait dégager une exploitation rentable, il a été fait le choix de laisser la forêt s'auto-régénérer, sans intervention sélective (Classement en Réserve biologique intégrale, voir la partie fondement). Du coup, une grande partie de la forêt de Chizé est aujourd'hui constituée de taillis. Ceux-ci, très denses, sont certes protecteurs pour la faune, mais n'ont pas beaucoup d'intérêt pour la flore et encore moins pour un usage de promenade. C'est une grande blessure dans le paysage forestier qui mettra encore de très nombreuses années à évoluer en futaie si des actions de gestion et de valorisation ne sont pas engagées. **« On pourrait aider certains jeunes plants remarquables en leur dégageant une aire de pousse, par exemple. »**

LA FERMETURE ET LES MENACES SUR LES PAYSAGES DE L'EAU

L'élevage en plein air, relégué aux sols moins productifs, est en nette réduction. Il s'ensuit une déprise agricole sur les terrains les plus pauvres (faute de rentabilité) et les moins accessibles (mécanisation difficile) qui concourent à l'apparition de friches et de boisements. Ces derniers tendent ainsi à regagner de nombreux versants autrefois pâturés par de jeunes bovins, par des troupeaux de moutons ou de chèvres. Il en résulte une fermeture du paysage des petites vallées encaissées par un délaissement des terres trop complexes à gérer et par la raréfaction de l'élevage. Le territoire manque ainsi aujourd'hui de prairies, pâtures et pelouses, qui contribuent pourtant à la diversité des paysages, des ambiances, à la richesse des milieux et la présence attractive de l'élevage.

Dans les vallées, celle de la Boutonne notamment, de nombreuses prairies bordant le cours d'eau disparaissent progressivement. L'apparition de cultures spécifiques, gourmandes en eau comme les peupleraies et la culture de maïs, modifie les paysages qui accompagnent les cours d'eau en formant des écrans opaques et contribuent donc à la fermeture des vues. **“Le paysage des berges change également avec le développement de la popuculture et de la culture du maïs. Le paysage se ferme, les berges se simplifient”.**

Les ambiances fraîches très caractéristiques sont remplacées par les cultures qui descendent des plateaux et «assèchent» considérablement le paysage.

Ces pratiques contribuent également à la perte des milieux humides riches en biodiversité qui sont associés aux prairies, phénomène aggravé par le drainage. Lors de la permanence sur le marché de Chizé du 23 septembre 2020, l'association APIEEE, qui oeuvre pour la protection

des milieux naturels et des cours d'eau dans les Deux-Sèvres, indique qu' **“il y a une disparition progressive des prairies humides et les accès à l'eau sont de plus en plus rares, notamment sur la Boutonne”.**

La protection et l'enrichissement des paysages naturels remarquables de l'eau doivent être mis en évidence : **“La question de l'eau apparaît vite quand on parle du paysage via les haies et l'agriculture”.** Aussi, on peut citer quelques actions positives du collectif APIEEE avec les communes comme la réalisation d'un chantier participatif sur le marais de Chizé ou encore la renaturation du ruisseau de Saint-Génard.

Avec le changement climatique, une tendance aux dérèglements saisonniers se confirme, avec d'un côté, une diminution globale des précipitations qui entraîne un assèchement des sols et provoque des conflits pour la gestion et l'usage de l'eau. De l'autre, des épisodes pluvieux plus intenses qui compliquent la bonne infiltration de l'eau dans le sol. On assiste alors à des phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondations. Dans ces conditions, l'irrigation s'est développée, permettant d'intensifier et de sécuriser des productions agricoles où les rendements devenaient plus aléatoires. Cette évolution se voit dans le paysage avec l'apparition de bassines, de rampes d'irrigation et de nombreux asperseurs.

La gestion de l'eau et sa disponibilité nécessitent une entente entre les différents acteurs aux intérêts parfois divergents. L'équilibre est fragile et aujourd'hui, la maîtrise et l'exploitation de cette ressource constituent une menace pour la richesse de la mosaïque paysagère rendue particulièrement sensible aux changements liés aux fluctuations économiques. Il est intéressant de noter que les gestionnaires des captages d'eau potable du territoire, portent des Programme «Re-Sources» vi-

sant à reconquérir la qualité de la ressource en eau des captages les plus dégradés. Parmi les actions entreprises, certaines visent à développer une politique de maîtrise foncière autour de ces captages les plus vulnérables, d'autres à soutenir des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC). Ces programmes offrent une opportunité de collaboration des collectivités avec les acteurs privés, notamment avec le monde agricole.

De plus, la communauté de communes a délégué sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à 5 syndicats intercommunaux intervenant sur les différents bassins versants qui la couvrent. Ces syndicats de GEMAPI sont également des partenaires privilégiés de la collectivité pour protéger et restaurer les continuités écologiques associées aux cours d'eaux.

Enjeu :

Les spécificités des paysages agricoles mellois liées au bocage (diversité végétale, conduite des arbres, marais...)

PREMIÈRES INTUITIONS :

- ▲ L'encouragement des modèles agricoles résilients pour permettre le maintien des exploitations de petite taille et l'émergence de filières favorisant le développement économique local, respectueux des paysages (filieres comme le châtaignier, bois énergie, miscanthus sur les terres froides, élevages de chèvres et ânes du Poitou...);
- ▲ L'identification, la protection et la gestion des haies existantes, et la poursuite de leur réintroduction dans l'espace agricole ;
- ▲ La révélation de la présence de l'eau par la protection et le renforcement des structures végétales qui l'accompagnent (ripisylves), le maintien de bandes naturelles plus larges sur ses abords, l'entretien de ses berges, mais également par le développement d'accès aux linéaires des cours d'eau ;
- ▲ Le renforcement du maillage de la trame verte (haies, bosquets, lisières, ripisylves, prairies, agroforesterie) à partir de la carte établie dans le SCoT.

DYNAMIQUE N°4

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE EN ÉVOLUTION : LA PLACE DE PLUS EN PLUS PRÉPONDÉRANTE DU PAYSAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISTIQUE



L'animation de groupes d'échanges et de transmission sur le territoire du Mellois en Poitou, son patrimoine et ses savoir-faire locaux, peut encourager une mobilisation collective en faveur d'un cadre vie agréable fondé sur la qualité de ses paysages. Source : CCMP, Direction Aménagement

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ DU PAYSAGE, MAIS PEU DE MOYENS POUR LA MANIFESTER

On constate une prise de conscience de la nécessité du paysage et du développement durable en augmentation dans le cadre des politiques de développement territorial du Mellois-en-Poitou. Ces engagements témoignent d'une volonté en faveur d'un territoire de qualité. Le paysage apparaît de plus en plus comme un bien commun, précieux et fragile, dont la protection et la valorisation doivent être l'objet d'une attention collective et partagée. Cependant, cette considération reste encore insuffisamment présente chez une grande partie des acteurs et habitants du territoire, en témoignent quelques exemples d'incompréhensions persistantes : les conflits "agri-urbains" qui apparaissent entre habitants et agriculteurs, les oppositions brutales entre associations environnementalistes et acteurs économiques, les dualités dans la stratégie territoriale chez les élus entre d'un côté, la volonté de préserver un cadre de vie satisfaisant et de l'autre, l'impératif d'attirer de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises sur leur commune, etc.

De manière plus générale, on constate aujourd'hui une perte de vitalité des territoires ruraux (dynamique générale qui n'est pas propre au Mellois-en-Poitou) qui peut, entre autres, s'expliquer par une diminution progressive des relations et des échanges entre habitants. Dans les villages, les espaces publics se vident car ils ne fédèrent plus autant d'activités ; le bâti d'habitation s'est transformé en quartiers-dortoirs que chacun rejoint avec sa voiture depuis des lieux de travail de plus en plus éloignés ; les murs mitoyens qui donnaient l'image de vivre les uns à côté des autres disparaissant pour laisser place à un habitat en milieu de parcelle, ceinturé de clôtures souvent hermétiques où chacun se calfeutre.

Par rapport à l'espace agricole, les relations sont devenues encore plus étroites. La mécanisation, l'agrandissement des parcelles qu'elle a permis et les politiques agricoles contemporaines ont conduit à la raréfaction des agriculteurs, à la disparition des logiques de circuits courts et des chaînes de transformation locales, ou encore à l'éloignement du producteur et de ses consommateurs. Dans une société pouvant se permettre d'être davantage individuelle qu'autrefois, la question du vivre ensemble et des liens sociaux est au cœur de la démarche paysagère. ***"Il faut s'intéresser à la place de l'humain dans le paysage si on veut que ce dernier soit mieux compris. Il est plus facile d'y parvenir quand on croise des gens à l'extérieur, notamment des agriculteurs, mais il y en a de moins en moins."***

Une telle démarche doit s'appuyer sur un projet d'ensemble pour les espaces publics répondant aux fonctions de relance : des rues pour habiter, des rues pour commercer et habiter, des places pour se réunir et échanger, des champs pour cultiver et se nourrir... des espaces de respirations et de liens conformes à l'esprit des lieux. Par ailleurs, les centres historiques doivent faire preuve d'innovation en termes de projets culturels, de partage, d'actions citoyennes... Il doivent être en quelque sorte la vitrine d'un territoire qui exprime en son cœur ses énergies, ses innovations, ses ressources locales. La poursuite d'un travail de fond pour lever l'insuffisance et les ambiguïtés sur, et pour le paysage, permettrait d'apaiser les tensions, d'accepter de partager l'espace et de comprendre comment vit l'autre. C'est dans ce sens que doit pouvoir évoluer un territoire qui assume sa ruralité, en plaçant ceux qui y vivent et leurs activités au cœur de la transition à opérer.

Pour être comprise et partagée, la question du paysage doit pouvoir se matérialiser plus profondément dans la vie sociale et collective. Aujourd'hui, on constate

que la plupart des habitants/acteurs n'ont pas accès à une (in)formation suffisante pour être sensibilisés à la question paysagère. Certains se disent d'ailleurs prêts à faire des efforts, mais se retrouvent démunis, car peu de communication existe, l'accompagnement et les conseils manquent. **“Quels accompagnements et quelle communication mettre en place auprès des habitants, des techniciens, des décideurs ?”**. L'absence de débat et de supports qui conditionnent son existence apparaît comme un enjeu majeur pour entrer dans une nouvelle étape de démocratisation et de réflexion collective. **“Il faut développer une pédagogie auprès des scolaires, les inviter à travailler en collectif avec les élus et les associations pour planter la graine de la préservation du territoire le plus tôt possible”**.

UNE QUÊTE D'IDENTITÉ ET UNE DÉCOUVERTE EXPÉRIENTIELLE ENCORE INSUFFISAMMENT DÉFINIE

L'identité du Mellois en Poitou se construit avant tout sur une préservation et une valorisation de son patrimoine historique très riche. Il y a une grande culture de la patrimonialisation des lieux de mémoire comme ceux liés à l'histoire du protestantisme (cimetières familiaux, “arbres protestants”), à l'activité agricole (champs de foire, laiteries, haras de mulets, séchoirs à tabac en châtaigniers), à certaines légendes (Mélusine, noyer arbre de fécondité), à la toponymie, ou encore au petit patrimoine (abris de cantonniers, moulins, lavoirs, puits, four à pain).

Premièrement, on constate une dégradation de ces éléments qui porte atteinte à la richesse historique et architecturale caractéristique du Mellois-en-Poitou, en efface sa mémoire. Ces ouvrages et symboles ne sont pas toujours valorisés et suffisamment entretenus, tendant à disparaître. Ici, il est important de s'attacher à la restauration des lieux dégradés et/ou enfouis sous la végétation, à l'aménagement de leurs abords ou encore à la signalisation et l'information pédagogique qui les accompagnent.

Deuxièmement, il faut faire attention de ne pas trop laisser ces valeurs identitaires se “figer” dans un processus de “sanctuarisation” du passé, mais, au contraire, s'adapter au contexte actuel. Pour donner un exemple, on peut citer la valorisation contemporaine des cimetières de

Périgné (l'ancien cimetière a été entièrement enherbé, passant sur une gestion différenciée pourtant coûteuse en temps d'entretien et en savoir-faire ; et un nouveau cimetière “naturel” a vu le jour plus loin dans le bourg). Des contrastes se créent, de nouvelles images apparaissent avec le sentiment d'un territoire qui prend du recul sur son histoire et sort d'une dynamique de patrimonialisation “pure”, de mise sous cloche. L'intérêt est de faire vivre son patrimoine par un projet vivant. Cette attitude gagnerait à être adoptée plus largement et constituerait un réel marqueur identitaire adapté à son temps.

Aujourd'hui, on découvre le territoire du Mellois en Poitou principalement depuis les deux voies de circulation majeures que sont la RD948 et la RD950. Depuis ces axes, les habitants comme les visiteurs traversent le territoire et ne gardent en mémoire que les grandes étendues agricoles des plaines de plus en plus monotones (uniformisation et agrandissement parcellaire), ponctuées par un réseau d'éoliennes de plus en plus présentes dans le paysage. Cependant, le Mellois-en-Poitou regorge de surprises cachées, aussi bien historiques (de son patrimoine lié à l'histoire du protestantisme, de ses temples, de ses sépultures cachées au fond des jardins privés, etc.), culturelles (orientées vers la rencontre d'un territoire, de ses traditions et de ses habitants) et naturelles (de ses nombreux parcours au fil de l'eau, ses vallons cachés qui ne s'aperçoivent que lorsqu'on les traverse), en dehors des sentiers battus...

Mais aujourd'hui, la mise en scène de ce patrimoine méconnu reste lacunaire, fragmentée alors qu'elle représente un potentiel réel pour la valorisation du territoire. Il n'existe que peu de réseau suffisamment structuré à l'échelle de la communauté de commune permettant de mieux définir la stratégie d'interprétation du Mellois en Poitou. Ici, l'enjeu est donc bien de développer une découverte du territoire dans son épaisseur en confortant les efforts de gestion de la fréquentation déjà menés (Pays d'Art et d'Histoire et Office de Tourisme notamment). Cela doit se matérialiser à travers un projet de mise en valeur global qui ne doit pas être considéré comme un secteur à part, mais comme un domaine intégré et en synergie avec les activités de sports et de loisirs, culturels et économiques (agriculture, artisanat, services de proximité...). Il ne doit pas seulement s'adresser aux visiteurs

lointains, mais aussi aux visiteurs de proximité et aux habitants, en tenant compte des activités sociétales (marchés, associations, chèvres, ânes du Poitou, etc.).

De plus, la crise sanitaire de la COVID 19 nous montre qu'il faut peut-être penser l'interprétation du territoire sous une dimension différente. Un tourisme trop basé sur des lieux qui concentrent les touristes n'est pas forcément adapté. Le Mellois possède des atouts que les

grandes villes n'ont pas : les espaces agricoles et naturels sont vastes et proposent des expériences de découverte de plus en plus recherchées. Les tendances s'inversent, on ne recherche plus forcément l'omniprésence d'activités de la ville, mais plutôt l'air frais et les bons produits de la campagne... et là, le Mellois a des cartes à jouer !

Enjeu :

La compréhension du paysage par les habitants du territoire pour en faire les ambassadeurs de sa préservation et de sa valorisation

PREMIÈRES INTUITIONS :

- ▲ **Faire vivre une conscience collective assumée des paysages du Mellois-en-Poitou pour retrouver cette âme rurale et de campagne identitaire ;**
- ▲ **Création d'une confiance mutuelle et d'une culture commune de travail entre les collectivités (élus, techniciens), les habitants (association, commerçants, scolaires) et les acteurs économiques qui gèrent une grande partie du foncier (agriculteurs et entreprises d'activités commerciales et industrielles) dans le but de convertir le maximum de "non-acquis" à la cause ;**
- ▲ **L'entretien du patrimoine mémoriel par une valorisation contemporaine qui lui donne une image vivante et ancrée dans son temps ;**
- ▲ **Scénariser la découverte depuis les axes majeurs pour donner à voir les paysages emblématiques, inciter à sortir des sentiers battus en valorisant les espaces intermédiaires et en développant le réseau des itinéraires, des parcours de découverte et des clefs d'interprétation du patrimoine du territoire dans sa globalité ;**
- ▲ **La gestion de l'accueil et le développement d'une offre touristique orientée vers la rencontre d'un territoire, de ses traditions et de ses habitants, pour donner envie de visiter et de venir s'installer dans le Mellois-en-Poitou.**

ÉQUIPE D'ÉTUDE

Atelier de l'Ours
(mandataire), Pierre
Romanetto, Anne Boissay

En l'absence de mention des sources,
toute illustration, cartographie ou
photographie est un document
produit par l'équipe d'étude. Toute
reproduction totale ou partielle
de ce document est soumise à
l'accord de son propriétaire.

l'Atelier de
l'Ours
paysagistes & designers

**PIERRE
ROMANETTO**
Ingénieur Paysagiste HES

anneboissay
ARCHITECTE du PATRIMOINE



COMMANDITAIRE

Communauté de
Communes du
Mellois en Poitou

2, Place de Strasbourg
79500 Melle

